

16 Provinces

Ngounié/Département de Ndolou/Mandji/Front social

Le gouvernement calme les esprits



Photo : Felicien Ndongno

Le gouverneur Benjamin Nzigou écoutant attentivement les plaintes des populations...



Photo : Felicien Ndongno

...relayées par leur porte-parole, Léonard Boussouka...



Photo : Felicien Ndongno

... en présence des notables...

FN
Mandji/Gabon

EN marge de sa tournée de visite des établissements scolaires entreprise dans le département de Ndolou (Mandji), le gouverneur de la province de la Ngounié, Benjamin Nzigou, a tenu dernièrement une séance de travail avec les populations dans les locaux de la préfecture. En présence du préfet, Raymond Bimboundza, du maire de la commune, Jacard Mougoula, du président du Conseil départemental, Marcel Madouta Birangou, des chefs de quartiers et notables des cantons environnants, ainsi que des fonctionnaires des Eaux et Forêts et du Programme de lutte anti braconnage (Prolab), accusés, à tort ou à raison, d'abus d'autorité. Au menu, le conflit homme-faune relatif aux

pachydermes qui dévastent les plantations et menacent l'intégrité physique des personnes; la fermeture des voies d'accès aux plantations des paysans par une société forestière, la Compagnie des bois du Gabon (CBG) et, "l'abus d'autorité" exercé sur les populations par les agents de Prolab.

Face à toutes ces préoccupations, les populations ont donc sollicité un arbitrage de l'autorité provinciale. Le porte-parole des populations, Léonard Boussouka, a rappelé les faits de façon détaillée. Soulignant que ces dernières avaient assisté, en son temps, à l'opération de recensement des plantations dévastées par les éléphants, par les agents des Eaux et Forêts de Ndolou, restée, à ce jour, sans suite. Pendant ce temps, les agents de Prolab leur interdisent la chasse du petit gibier, saisissent et confis-



Photo : Felicien Ndongno

... et des entités incriminées.

quent leurs armes à feu, détruisent leurs pièges traditionnels, leur matériel et leurs campements agricoles. Autant de griefs que les habitants portent à l'encontre de ces fonctionnaires, tout en dénonçant l'abus d'autorité et le zèle de leur responsable, Christian Rembeyo.

« Qu'en est-il du droit d'usage coutumier prévu

par la Loi 016/2001 portant Code forestier en République gabonaise ? Compte tenu du climat délétère entre le responsable de Prolab Mandji, Christian Rembeyo, et la population de Ndolou, (...) nous souhaitons son départ pur et simple afin que la sérénité revienne entre toutes les parties en conflit », a souhaité le porte-parole.

APAISEMENT• Au sujet du conflit qui les oppose à la CBG, les populations, du fait qu'elles ne peuvent pas accéder à leurs plantations, à cause de la fermeture des voies d'accès, ont sollicité la clarification des limites des séries agricoles en rapport avec la Concession forestière sous aménagement durable (CFAD) de ladite société. Le gouverneur de la province, après avoir écouté toutes les parties en conflits, a dit s'en référer à qui de droit. Il a refusé d'accabler l'agent accusé d'autoritarisme alors qu'il ne fait qu'appliquer la loi. Pour lui, il n'est pas question de le jeter en pâture.

Concernant le conflit avec la CBG, Benjamin Nzigou a dû jouer la carte de l'apaisement, en promettant de commettre une mission provinciale des Eaux et Forêts à Mandji, afin de limiter avec cette société, les

CFAD et les zones agricoles. « Prenez votre mal en patience. Que les uns et les autres comprennent que les solutions aux problèmes posés ne se résolvent pas dans la violence verbale ou physique. Mais, il y a des voies et des canaux appropriés pour parvenir à des solutions justes et durables », a conseillé le gouverneur.

En outre, face au danger que constitue la présence des éléphants aux abords des habitations, il a été retenu une solution transitoire qui devrait consister en des battues dans les plantations, afin de les éloigner autant que faire se peut, mais en prenant soin de remettre les pointes d'ivoire aux services compétents.

De même, les propriétaires des armes confisquées devront se rapprocher des services de la préfecture, munis des documents y afférents, et s'acquitter de leurs taxes.

Ogooué-Lolo/Département de la Lombo-Bouenguidi/District de Dienga

Marie Kouya officiellement chef du quartier Idienguele



Photo : Claude-Médard Minko

Le sous-préfet Claude Delazaka remettant à la nouvelle chef de quartier, Marie Kouya, ses attributs...



Photo : Claude-Médard Minko

... sous le regard de nombreux notables.

C-M. M.
Dienga/Gabon

APRES la phase officielle d'installation, dernièrement, de Mme Marie Kouya, dans ses fonctions

de chef du quartier Idienguele, le sous-préfet du district de Dienga, Claude Delazaka, lui a aussitôt remis la médaille de chef et le drapeau national, symboles de l'autorité et de la République. Occasion pour le responsable administratif du dis-

trict de Dienga (département de la Lombo-Bouenguidi) de rappeler à la promue « que vous n'êtes pas le chef de quartier des membres de votre famille, mais de tout le quartier qui doit trouver en vous des qualités d'un chef juste, loyale en qui ils auront

confiance. Enfin, en tant qu'auxiliaire de commandement, vous devez être au-dessus des clivages politiques. En clair, un chef de quartier ne fait pas de politique, même s'il peut avoir des opinions en tant que citoyen, mais durant votre magistère, vous devez

faire preuve de neutralité. Les portes de la sous-préfecture vous sont ouvertes pour vous conseiller, vous orienter dans vos nouvelles charges. » De son côté, l'auxiliaire de commandement a remercié les autorités locales pour le choix porté sur sa

personne, soulignant qu'elle ne ménagera aucun effort pour être à la hauteur de ses nouvelles charges. « Je ne pourrais jamais y arriver sans le concours de tous », a-t-elle conclu. Marie Kouya remplace ce poste Victor Madiba, décédé.